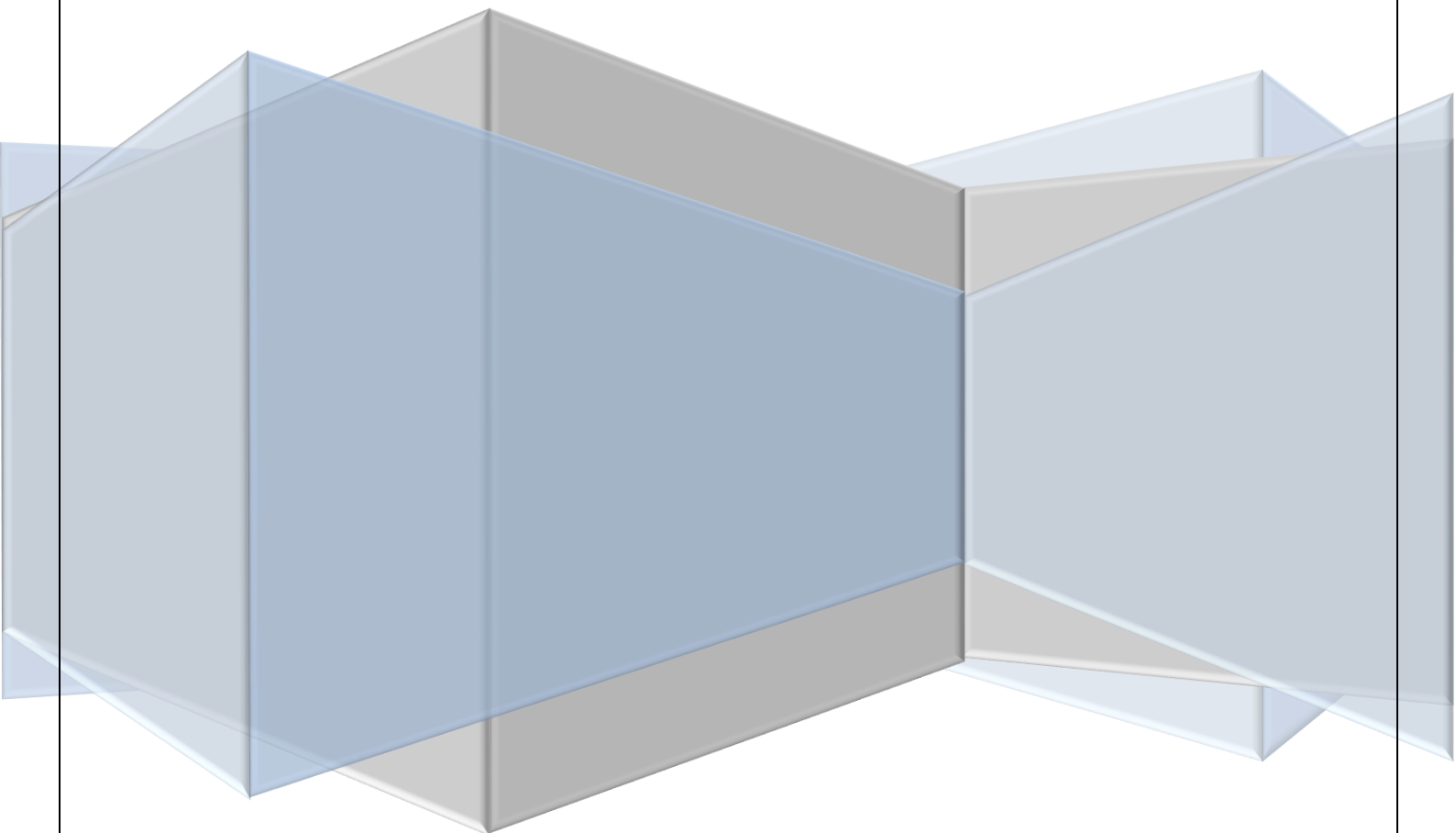


**Syndicat des apiculteurs de
Thann et environs**

Les haies : Bienfait de la nature

Auteur : F. Schubnel

Janv. 2024



Combien de kilomètres de routes en France ? en 1970 : 650 000 km, en 2016 : 1 100 000 km. Combien de kilomètres de haies en France ? en 1970 : 1 200 000, en 2020 : 750 000. Quel lien entre les deux ? Aucun mon Colonel, juste à l'image du monde tel qu'il évolue ! Le réseau routier le plus étendu et le plus dense d'Europe, ainsi qu'une agriculture de plus en plus industrialisée et mécanisée.

Ce réseau routier a été développé dans un premier temps par les Romains lorsqu'ils ont colonisé la Gaule, permettant ainsi les échanges et la circulation des biens et des personnes, mais surtout le déplacement plus rapide et plus sûr des légionnaires. Avec le temps, le système routier s'est modernisé suite à l'apparition des véhicules, au début des chars à bœufs, des carrioles à chevaux, pour finir par nos voitures actuelles. Mais celle-ci supportent moins les irrégularités de la chaussée. Ce réseau consomme de fait de nombreuses ressources, des surfaces au sol, des dérivés de pétrole, des granulats pour l'enrobé, de l'acier et du béton pour les ponts ; mais aussi de l'acier voire de l'aluminium pour nos voitures. Enfin, il contribue à une consommation de carburants avec les dégagements bien connus de dioxyde de carbone qui contribue au dérèglement climatique, des oxydes d'azote qui favorisent les cancers des poumons, ...etc. Je ne parle pas du nombre de morts près de 20 000 en 1970 par an, aujourd'hui, 3500 personnes y décèdent annuellement.

Chaque année, en France, environ 20 000 kilomètres de haies disparaissent, représentant une menace persistante pour la biodiversité malgré les tentatives de certaines mesures visant à ralentir ce phénomène. Un pacte en faveur des haies, dévoilé en octobre 2023 par le gouvernement, met en avant des incitations financières et de nouvelles réglementations pour lutter contre cette problématique. Il faut savoir que les haies sont protégées depuis 2015, mais il y a très peu de contrôles. Pourtant 110 millions d'€ en 2024 sont prévus, or nous savons que pour 1 € subventions pour la diversité, il y a 4,4 € de dépenses dommageables à la biodiversité, selon un rapport de l'Inspection générales des finances en novembre 2022. Il suffit de voir encore les construction d'autoroutes en projets dans les tiroirs.

Le paysage de « l'Enclos verdoyant »

Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - Food and Agriculture Organization en anglais), les services écosystémiques sont : *“les multiples avantages que la nature apporte à la société”*. L'organisme a identifié quatre types de services rendus par la nature : les services de régulation, d'approvisionnement, de soutien et culturels. Et oui, même *culturels*, en effet, que seraient les paysages de soleil couchant de Vincent van Gogh sans les haies de saules têtards (Fig. 1). Comment seraient nos paysages sans les haies, et cela n'est que ce que nous, humains, percevons des bienfaits.

En effet, les haies sont emblématiques de certains paysages, tout le monde pense à la Normandie, mais de façon générale dans l'Ouest de la France, elles ont constitué bocages pour délimiter les parcelles, mais aussi servir d'*Enclos verdoyant* aux bétails, avant l'apparition du fil barbelé. Depuis les quarante dernières années, ces paysages ont subi de nombreuses transformations. Celles-ci se concrétisent par une perte du linéaire des haies, un changement d'usage des sols, un agrandissement des parcelles et des secteurs laissés à l'abandon sous forme de friche.



Fig 1 : Saules au soleil couchant (1888) - Vincent van Gogh (1853-1890)

Ces formes paysagères sont un héritage de notre histoire agraire, les évolutions sont issues du changement du modèle agricole qui conduit à les produire. La transformation du paysage de bocage est souvent attribuée à un tournant productiviste du modèle agricole français, le processus socio-technique à l'origine de ces évolutions est plus rarement expliqué. En fait, ce n'est pas tant les remembrements, tellement décriés, qui sont à la racine de cette perte de diversité paysagère. En effet, une thèse de Thibaut Preux, présentée en 2020, *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie*, démontre ces effets de concentrations d'exploitations agricoles notamment sur la recomposition paysagère en Normandie. Finalement, l'agrandissement des exploitations agricoles constitue bien l'un des principaux moteurs de l'évolution des paysages agricoles dans les régions bocagères :

- Parce que cet agrandissement est inégal, et que cette inégalité contribue à renforcer le poids des systèmes agricoles les plus intensifs dans la gestion de l'espace et des paysages agricoles.
- Parce qu'il s'accompagne de transferts asymétriques qui se traduisent par des ajustements paysagers assez importants entre exploitations cédantes et exploitations repreneuses.
- Parce qu'il s'accompagne d'une modification des pratiques des agriculteurs, principalement au profit d'un accroissement des interventions mécaniques dans les parcelles qui se traduisent par une adaptation des formes paysagères aux logiques productives.

Le bocage a pu apparaître pour de nombreux agriculteurs comme un encombrant héritage, alors que la mécanisation de la production modifiait leur appréhension de l'espace agricole.

Si les conséquences de ces transformations paysagères sur la dégradation de la ressource en eau, la modification des processus hydro-sédimentaires dans les bassins versants bocagers, et l'érosion de la biodiversité sont aujourd'hui assez bien connus, les facteurs responsables de la transformation des paysages des bocages sont moins bien identifiés. Objets de prédilection de la géographie rurale de la première moitié du XXème siècle, les paysages de bocage ont en effet progressivement été délaissés par les sciences sociales, alors que des disciplines proches des sciences de l'environnement écologie du

paysage, hydrologie, climatologie..., s'intéressaient aux conséquences environnementales du débocagement.

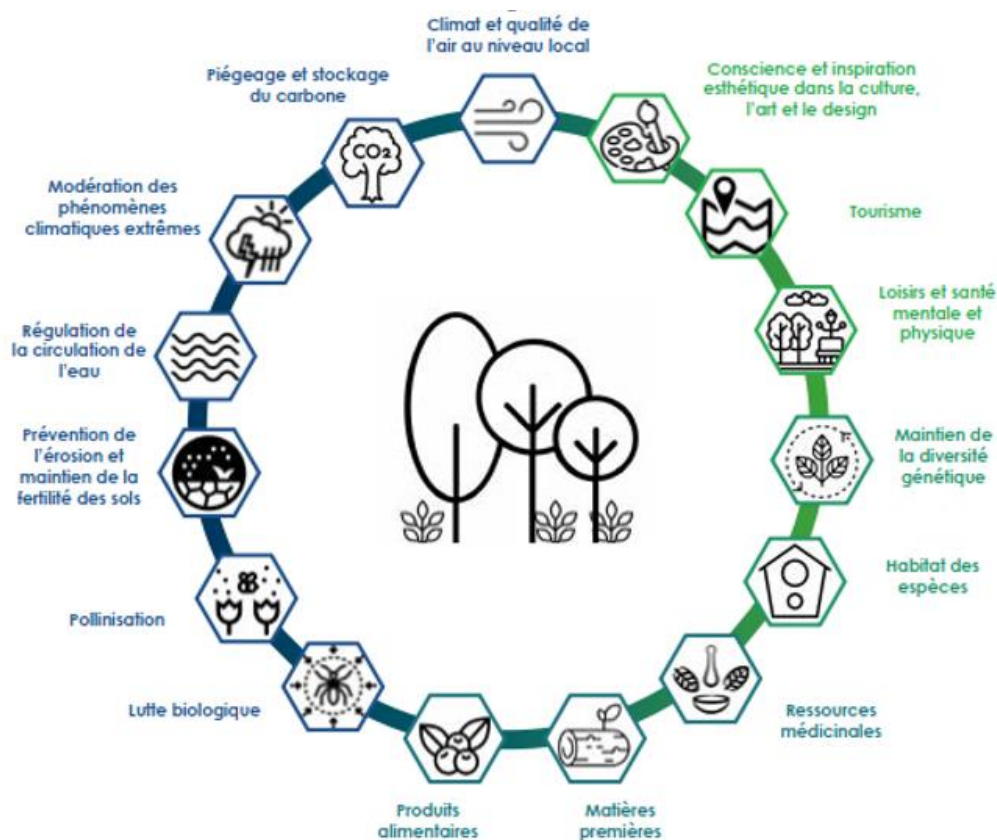


Fig 2 : Schéma interactif des services écosystémiques de la haie

Une thèse de **Léo Magnin**, présentée en 2021, intitulée *La haie requalifiée : enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune de 2014 à 2019*, montre l'inefficacité des contrôles par l'administration. Massivement détruites au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, puis progressivement réhabilitées par des programmes de replantation à partir des années 1970, les haies sont à l'exacte pliure des politiques de modernisation et des politiques d'écologisation de l'agriculture. L'objectif de la thèse est d'étudier leur requalification juridique dans le cadre de la « *bonne condition agricole et environnementale n°7* » (BCAE7) qui oblige depuis 2015 tout agriculteur bénéficiaire des aides de la Politique agricole commune de l'Europe, à maintenir les haies présentes sur son exploitation. Elles ne sont plus *suppressibles*. Le dispositif repose sur différents acteurs : l'autorité administrative, les exploitants agricoles, les acteurs associatifs mais aussi la Commission européenne qui dans un rapport en 2016 notait « *une application trop souple des règles de conditionnalité en France* », de « *contrôles de certaines obligations inefficaces et d'une mise en œuvre de réductions ou de sanctions insuffisantes* ». Un technicien en agroforesterie, spécialiste de la BCAE7, déclarait avec une lucidité sans enthousiasme : « *Même la police de l'eau n'arrive pas à faire respecter la réglementation qui a 25 ans !* ».

Les services de régulation sont *“les avantages tirés de la régulation des processus écosystémiques, par exemple la régulation de la qualité de l’air et de la fertilité des sols, la lutte contre les inondations et les maladies ou encore la pollinisation des cultures”* toujours d’après le FAO. Les haies produisent de nombreux services de régulation (Fig. 2). Elles régulent le climat en limitant l’évapotranspiration. De plus, le vent ralentit la croissance des plantes et expose les animaux au stress, il dessèche le sol. Un fourré réduit de 60 % la vitesse du vent et permet la mise en place d’un microclimat. Elles piègent et stockent du carbone dans les arbres et les sols, sous forme de cellulose et de carbone organique dans le sol des parcelles adjacentes, jusqu’à une distance de 3 mètres. Une étude de l’INRAE prouve que les stocks de carbone organique dans les sols sont plus élevés au voisinage des haies que dans les parcelles qu’elles bordent. Le stock additionnel se situe surtout dans les 30 premiers centimètres du sol et dans la zone située à moins d’un mètre de distance de la haie : ce sont 55 à 65 % du stock additionnel. Les bosquets régulent la circulation de l’eau sur et dans le sol, ainsi que dans les airs. Les arbres interceptent et modifient la distribution spatiale des précipitations, les racines quant à elles, plus profondes que les cultures interceptent les nutriments en excès, limitant leur ruissellement dans les nappes phréatiques. Les haies préviennent l’érosion des sols et aident à maintenir leur fertilité. Elles luttent contre les forces érosives des eaux de ruissellement, les haies sur les talus constituent le meilleur frein contre l’écoulement des eaux de pluie. Elles abritent des pollinisateurs et une faune auxiliaire puisqu’elles fournissent alimentation, refuges, espace de reproduction et de déplacement. Les trames vertes sont de véritables corridors écologiques qui permettent d’assurer des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l’accomplissement de leur cycle de vie (Fig. 3). Elles contribuent à la lutte biologique des ravageurs de cultures en favorisant le développement de d’auxiliaires comme les coccinelles prédatrices des pucerons, des pathogène comme *Baccillus thuringiensis*, le célèbre Traitement BT contre les chenilles, ayant des propriétés insecticides. Il faut aussi noter une perte de savoir-faire, à une époque, les haies permettaient une gestion du bois de chauffage en taillant les arbres en têtards ou cépées, mais avec l’arrivée du fioul cette activité s’est perdue. De plus, la haie arbustive qui se compose d’arbustes de 3 à 5 mètres de hauteur maximum. Historiquement elle était utilisée comme clôtures en prairie ou autour des habitations, elle peut soit être libre en hauteur et en largeur, soit être taillée sur les trois côtés. Entre les espèces fruitières et mellifères, elle assure aussi une production alimentaire pour la faune et pour l’homme : **fruits frais, fruits secs, baies, nectar, pollen et miellat** divers et variés. Qui connaît l’histoire de la cerise Marmotte, variété assez peu connue, mais vigoureuse issue d’une lignée sauvage au XIXème siècle. Selon une légende locale dans l’Yonne, l’appellation de “cerise Marmotte” proviendrait d’un habitant de Jussy-Gy-l’Evêque, connu sous le sobriquet de “marmotte”, car il avait pour habitude de faire une sieste les après-midis. Un jour, il découvrit dans une haie une nouvelle cerise, issue d’une hybridation naturelle de bigarreau, dont il apprécia le goût. Ce sont encore aujourd’hui des cerises assez communes notamment sur les marchés en Bourgogne.

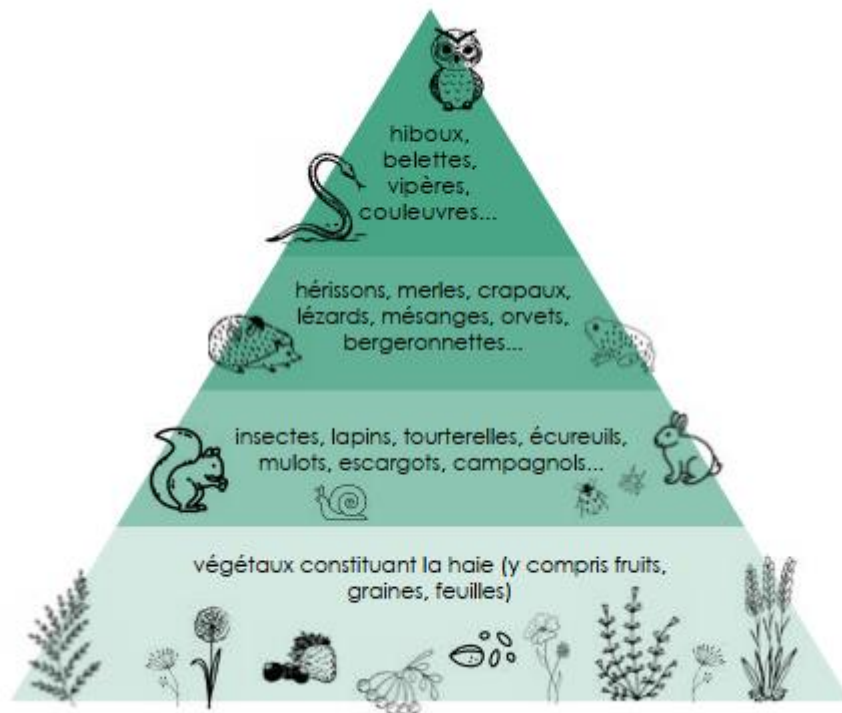


Fig.3 – Pyramide alimentaire dans l'écosystème haie

Au sein des essences composant une haie, nous pouvons également retrouver des plantes **médicinales et des plantes aromatiques**, telles que : l'absinthe, l'aubépine, la camomille, la chicorée, le fenouil, la guimauve, la menthe, le muguet, l'origan, la réglisse, le romarin, le thym, la verveine. Nous avons tendance à oublier tout cela, mais nous savons qu'actuellement que près de **60% des médicaments chimiques** présents sur le marché sont issus ou dérivés de substances naturelles, généralement d'origine végétale, synthétisés par la suite par des laboratoires de chimie.

Pourtant, qui se souvient que Napoléon Ier a fait planter des arbres le long des routes du sud de la France, pour faciliter le déplacement de l'infanterie souffrant, de fait, moins de la chaleur du soleil ? Vous mon colonel, forcément ! La Loi du 28 février 1805 est claire dans son Art. 1^{er} : « *Les grandes routes de l'empire non plantées, et susceptibles d'être plantées, le seront en arbres forestiers ou fruitiers, suivant les localités, par les propriétaires riverains* ». Aujourd'hui, un projet d'autoroute entre Toulouse et Cahors, la convention de concession, publiée en avril 2022, donne à la société Atosca la mission de construire et exploiter pendant cinquante-cinq ans cette autoroute de 53 kilomètres, dont la mise en service est prévue en 2025 ; gain de temps pour l'automobiliste : 20 minutes. Le coût est évalué à 450 millions d'euros, selon le journal Le Monde du 25 septembre 2023, à comparer avec les 110 millions du Pacte Haies, nous nous retrouvons bien avec 1€ pour les haies et la biodiversité pour 4€ pour d'autoroute et d'artificialisation. Ainsi, 343 hectares de terres agricoles à fort rendement et de terres naturelles seront dénaturées par ce projet. La société Astoca, quant à elle, calcule différemment, en distinguant « **110 hectares artificialisés** », correspondant à la chaussée en enrobé, et le reste de l'emprise foncière de l'autoroute (talus, merlons, accotements et autres), qualifiés de « *dépendances vertes* ». *Ces haies contribuent moins au processus écosystémique, elles sont en quelques sortes artificielles et dénaturées.*

Je cite Hubert Reeves (1923- oct. 2023), astrophysicien : « Actuellement, l'homme mène une guerre contre la nature, s'il gagne il est perdu. »

Sources :

Thèse de doctorat de Thibaut Preux, 2020, De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie.

Thèse de doctorat de Léo Magnin, 2021, La haie requalifiée : enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune de 2014 à 2019.

La Haie, Office Français de la Biodiversité, 2020.

<https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie>